

## **La responsabilité sociale des entreprises : historique et contexte d'émergence du construit**

## **Corporate social responsibility: history and context of emergence of the concept**

**JOUALY Dounia**

Enseignant chercheur

Faculté de Management

Université Mundiapolis de Casablanca

Maroc

**d.joualy@yahoo.fr**

**Date de soumission :** 06/07/2022

**Date d'acceptation :** 08/08/2022

**Pour citer cet article :**

JOUALY D. (2022) «La responsabilité sociale des entreprises : historique et contexte d'émergence du construit»,  
Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 5 : Numéro 3» pp :1 032 – 1 052

## Résumé

Le concept de la responsabilité sociétale de l'entreprise fait l'objet depuis son émergence jusqu'à nos jours, d'une ascension remarquable et d'un intérêt généralisé autant de la part de la société civile, des gouvernements, des organisations internationales, des agences de notation et des entreprises qui souhaitent voir se promouvoir des stratégies et des pratiques intégrant explicitement des critères sociaux et environnementaux.

En effet, la responsabilité sociétale de l'entreprise est un phénomène qui ne fait pas l'unanimité mais qui use bien évidemment d'une place grandissante dans le monde des affaires.

Notre recherche a pour objectif de souligner l'importance et la pluralité des définitions attribuées à la notion de RSE mais également de nous éclairer sur les différentes conceptions de la RSE en passant de l'approche éthique, à l'approche utilitariste puis à l'approche basée sur la soutenabilité.

**Mots clés :** Responsabilité sociale, approche, éthique, parties prenantes, performance.

## Abstract

Since its emergence, the concept of corporate social responsibility has been the subject of a remarkable rise and widespread interest on the part of civil society, governments, international organizations, rating agencies and companies who wish to see strategies and practices that explicitly integrate social and environmental criteria promoted.

Indeed, corporate social responsibility is a phenomenon that is not unanimously accepted, but which is clearly gaining ground in the business world.

The objective of our research is to highlight the importance and plurality of definitions attributed to the notion of CSR, but also to shed light on the different conceptions of CSR by moving from the ethical approach, to the utilitarian approach and then to the approach based on sustainability.

**Keywords :** Social responsibility, approach, ethics, stakeholders, performance.

## Introduction

Qualifié de nouveau paradigme ou d'une mode managériale, l'histoire affirme plutôt que la naissance du concept de RSE remonte même jusqu'au code d'Hammourabi qui soulevait déjà une grande préoccupation quant au rôle et aux responsabilités des différents acteurs économiques (Pasquero, 2007). Cependant, l'approche contemporaine de la RSE présente incontestablement des origines américaines dont la trajectoire couvre plus d'une centaine d'années (Pasquero, 2013).

Née sous la forme de pratiques d'entreprises dès le 19<sup>ème</sup> siècle, l'idée de RSE revêtra la forme d'une doctrine au cours du 20<sup>ème</sup> siècle et finira ensuite par être théorisée comme concept à partir des années 1950. Elle illustre la continuité d'une réflexion philosophique et managériale sur la mission de l'entreprise) au sein de la société qui s'est progressivement cristallisée dans les débats académiques (Gond, 2006).

En outre, l'apparition de la notion de RSE au sein des milieux académiques est attribuée généralement à Bowen (1953). Son ouvrage célèbre « Social Responsibilities of the Businessman » constitue l'un des premiers efforts systématiques d'analyse des discours et des comportements liés à la responsabilité sociale (Gond et Igalens, 2008).

Certes, le concept de RSE fait l'objet d'intenses débats fortement entachés de résonances idéologiques depuis de nombreuses années (Bowen, 1953 ; Friedman, 1962 ; Sethi, 1975 ; Carroll, 1979 ; Epstein, 1987 ; Freeman, 1984 ; Wood, 1991). Pour certains, « *la responsabilité sociale des entreprises est de faire des profits* » (Friedman, 1962,1970)<sup>1</sup>, pour d'autres, elle porte sur l'idée de responsabilité légale, pour d'autres encore elle signifie un comportement éthique (Zenisek, 1979).

Finalement, si les définitions proposées diffèrent selon l'étendue du champ d'exercice de la responsabilité sociale retenue, il existe au moins un trait commun à ces modèles : l'entreprise choisit de son propre fait d'œuvrer dans le cadre éthique, social en vigueur alors qu'elle est contrainte d'être performante sur le plan économique et d'exercer ses activités dans le cadre légal et réglementaire. Ainsi, pour Jones (1980), « *la responsabilité sociale de l'entreprise est la notion selon laquelle les entreprises ont une obligation envers des acteurs sociaux autres que les actionnaires et au-delà de prescriptions légales ou contractuelles* ».

---

<sup>1</sup> « The social responsibility of business is to make a profit »

Une fois les contours de la responsabilité sociale délimités, les travaux de recherche se sont attachés à caractériser la capacité de l'entreprise à maîtriser son engagement social et à en obtenir des résultats satisfaisants. C'est dans ce cadre-là que la notion de RSE s'impose dans la littérature comme un champ d'investigation à part entière et qu'elle acquiert une certaine légitimité.

Ces différents constats nous poussent à nous interroger sur les origines de cette notion et à retracer son évolution dans le temps.

Ce faisant, ce papier a pour objet de tracer les principales étapes ayant caractérisé la naissance et l'essor du concept de la RSE et de répondre aux principales questions suivantes : Comment la notion de développement durable a-t-elle émergé ? Comment le concept a-t-il été défini et progressivement théorisé ? Qu'en est-t-il de son évolution historique ?

Pour répondre à ces questions, nous allons présenter dans un premier lieu, les principales considérations à l'origine de la RSE pour ensuite décrire les différentes étapes ayant caractérisé la naissance et l'essor de cette notion.

## **1. La RSE : concept aux origines américaines**

La vision contemporaine de la RSE a vu le jour aux Etats-Unis. Partant initialement d'une optique purement « paternaliste » des liens réunissant l'entreprise et la société qui l'entoure, ce n'est qu'au cours des années 1950 que le concept s'est imposé dans le discours social comme une notion autonome. Il interpelle ainsi une vive réflexion sur la raison d'être de l'entreprise capitaliste, son rôle et sa légitimité. Dans ce cadre-là, Pasquero (2008) a déterminé trois principales raisons ayant contribué à l'émergence et à la dissémination du concept de la RSE.

### **1.1. Les considérations philosophiques**

A partir de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les controverses générées par les abus du libéralisme économique ont suscité un large débat sur la légitimité du capitalisme américain et ont posé donc les jalons d'un long débat relatif à la conciliation entre intérêt public et intérêt privé (Pasquero, 2007).

Au cours des années 1860-1870, les critiques adressées à l'encontre du comportement de la grande entreprise, matérialisées aussi bien par l'essor d'immenses « trusts » que par la divulgation de leur débordement sur le plan économique et social, donnèrent lieu à un ensemble de réformes sociales et caractérisent l'avènement des premiers codes de conduite.

La question sociale se fait donc de plus en plus sentir avec l'arrivée des hommes d'affaires responsables et des grands industriels philanthropes (Naijeon de Boer, 2008).

Tel est le cas du patron de la Standard Oil, John D. Rockefeller, qui réalise l'importance des bonnes « relations publiques » et d'Andrew Carnegie qui publia en 1889 un article sur les « devoirs de l'homme de bien » et fonda ainsi les préceptes du mouvement de « l'évangile sociale » (Gond et al, 2012).

De son côté, Henry Ford, considéré comme l'un des pionniers de la RSE et comme un entrepreneur visionnaire, prônait l'idée selon laquelle l'industrie doit d'abord servir les intérêts de la société que ceux de ses actionnaires (Pasquero, 2007). Il annonça de ce fait en 1920 que « l'entreprise doit faire des profits, sinon elle mourra. Mais si l'on tente de faire fonctionner une entreprise uniquement sur le profit, alors elle mourra aussi car elle n'aura plus de raison d'être ».

Dans l'essor de la seconde révolution industrielle, la vision des gestionnaires quant à la prise en charge de la main d'œuvre prend forme dans une sorte de « paternalisme industriel » et qui s'inscrit dans une tradition de philanthropie coopérative. La RSE représente donc une symbolisation de la thèse de Max Weber (1964) sur les affinités électives entre éthique protestante et esprit du capitalisme. Les pays anglo-saxons constituèrent donc un terrain propice à la prolifération de la RSE. L'Europe du 19<sup>ème</sup> siècle s'est largement inspirée de l'expérience américaine et a connu l'émergence d'un courant religieux défendant la doctrine selon laquelle les classes dirigeantes ont une responsabilité envers les classes dirigées (Nageon de Boer, 2008).

En 1884, l'abrogation de la loi « Le Chapelier » en France et l'autorisation des syndicats ouvriers annonce le recul du paternalisme religieux. Dès lors, l'Etat providence vient remplacer l'Etat gendarme dans le but d'apporter une réponse publique aux conséquences sociales de l'industrialisation. Ballet et de Bry (2001) cite donc le passage de « l'entreprise-providence à l'Etat-providence ». Plus tard, le grand krach boursier de 1929 et l'avènement de la Grande dépression contribuèrent à une perte de prestige social des dirigeants des entreprises et donc par une mise en berne des discours relatifs à la responsabilité sociale (Gond et al, 2012).

La fin du 19<sup>ème</sup> siècle est également marquée par l'apparition d'un courant dit populaire qui s'est élaboré à la suite de la dénonciation des méfaits attribués aux grandes entreprises et qui a été à l'origine de l'émergence d'un mouvement d'activisme social et des différents mouvements syndicaux et de réforme de l'entreprise (défense des consommateurs, défense des travailleurs, défense des petits actionnaires, des droits civique, de l'environnement...etc).

Durant cette époque, un ensemble de menaces de types interventionnistes ont été adoptées afin de stabiliser l'environnement socio-économique. De plus la création de plusieurs organismes

d'autoréglementation au niveau de certains secteurs d'activité (notamment le secteur financier) a permis de sensibiliser les industriels quant aux enjeux de leur comportement à l'égard de la société (Pasquero, 2007). On assiste donc à l'apparition d'une nouvelle forme de RSE dite « RSE encadrée » (Gond et al, 2012).

### **1.2. Les considérations éthiques**

Les débats sur le rôle de la grande entreprise ont pour origine également l'éthique de la société américaine et du monde des affaires (Pasquero, 2005). De son côté, Max Weber s'est attaché à montrer qu'au niveau de la déontologie du travail des individus, il est recommandé de considérer comme norme sociale insurmontable, le travail loyal et soutenu. Epstein (2002) avance que cette éthique a deux fondements, à savoir : la dimension religieuse et l'idéalisme.

La société américaine considère qu'une entreprise est loyale et honnête tant qu'elle reste fidèle à ses engagements sociaux envers les acteurs de la société auxquels elle doit sa réussite (Pasquero, 2005). L'entreprise qui réussit donc doit faire preuve de loyauté et mettre en évidence sa qualité philanthropique envers le milieu qui l'a nourrie.

Un exemple concret de comportement philanthropique issu de la morale protestante dominante est celui d'un grand industriel, Henry Ford, perçu comme l'un des pionniers du développement des pratiques socialement responsables au sein du capitalisme américain.

Défendant les causes sociales, de puissants groupes de pressions se sont constitués et ont abouti à la mise en place d'un certain nombre de réglementations publiques ayant permis de remodeler le comportement des entreprises dans le but de défendre les intérêts des différentes parties prenantes.

### **1.3. Les considérations socioculturelles**

La société américaine a constitué un terrain propice et a connu les conditions favorables pour le développement des questionnements en matière de RSE (Dubrion, 2010). D'ailleurs, quatre facteurs d'ordre socioculturel ont été à l'origine de cet engagement américain quant aux questions sociétales (Pasquero, 1997 ; 2004). Le premier facteur renvoie à l'individualisme.

En effet, la RSE a pour objectif de concilier entre les intérêts des actionnaires et ceux de la société civile d'une manière générale. Le deuxième facteur reprend le précepte du pluralisme démocratique selon lequel la RSE, concept porteur de changement social, est nourri par d'importants groupes de pressions<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Il s'agit des médias, des associations d'affaires, de l'Etat et du personnel politique.

Le troisième facteur concerne le moralisme. La société américaine ancrée par des traditions moralistes, constitue un champ favorable au développement de la RSE et y voit une incarnation pratique de ses principes religieux sur le plan socio-économique.

Le quatrième facteur consacre l'utilitarisme voire le pragmatisme de la RSE. Cette pratique pour les affaires présente un double avantage. D'un côté, elle sert à freiner des enjeux de grande ampleur. D'un autre, elle aspire à des transformations sur différents volets. Aux Etats-Unis, la preuve à l'appui l'emporte toujours sur le discours. En se préoccupant de la préservation de la société, les entreprises et les managers américains montrent que leurs pratiques vont de pair avec les valeurs qu'ils proclament et qu'ils méritent ainsi le respect de leurs parties prenantes (Pasquero, 2013).

## **2. H. Bowen : fondateur de la vision contemporaine de la RSE**

A travers son célèbre ouvrage intitulé « Social Responsibilities of the Businessman », Howard Bowen, économiste et adepte du courant keynésien, instaure les premières bases de la RSE (Gond et Igalens, 2008). D'ailleurs, nombreux sont ceux qui dénommèrent Bowen comme « le père fondateur de la RSE moderne » (Baba, Moustaqim et Bégin, 2016).

L'ouvrage de Bowen est né suite à une large série de discours, où « les discussions portant sur les responsabilités sociales de l'entreprise sont non seulement devenues acceptables dans les cercles dirigeants, mais même à la mode » (Bowen, 1953). Ce livre constitue à la fois une enquête, une réflexion critique et un ensemble de propositions sur un phénomène en vogue (Acquier, Gond et Pasquero, 2011). C'est également un œuvre de paradoxes étant donné que son titre insiste clairement sur les responsabilités sociales des individus (et non celles des entreprises), mais ces responsabilités sont placées dans un cadre institutionnel et démocratique fortement normé (Pasquero, 2013). La RSE constitue donc un objet d'étude. Carroll (1999) considère ainsi que l'œuvre de Bowen transpose la RSE du monde des affaires en champ académique (Colombo, 2013).

Bowen avait pour finalité d'examiner ces avancées sur les principales responsabilités sociales de l'entreprise tenues par une grande partie d'actionnaires américains, très euphoriques après la guerre, et par conséquent, de les compléter par les grands apports des courants de critique sociale. De plus, son analyse se situe à un niveau macroéconomique et évalue la capacité de la RSE à élever le niveau de bien-être dans la société (Gond et Igalens, 2012).

Entre l'entreprise et la société, Bowen rejoint la société et se préoccupe principalement de la maximisation du bien être social plutôt que de la profitabilité de l'entreprise (Marens, 2006).

A travers son ouvrage, Bowen met en éclairage des idées résumant les polémiques développées par des économistes institutionnalistes de la période de l'entre-deux guerres notamment celles de Wesley Mitchell ou John R. Commons. Bowen insiste aussi sur la séparation, au sein des entreprises américaines, entre la propriété et le contrôle (Berle et Means, 1932).

Le mode de gouvernance aurait renforcé la socialisation des « managers professionnels » et par la suite leur sensibilité à la société qui les entoure (Gond et Igalens, 2012). Le recueil de Bowen se distingue par la proposition d'une première définition de la responsabilité sociale qui se présente comme « les obligations des hommes d'affaires de suivre les politiques, de prendre les décisions, ou de suivre les orientations qui sont désirables en termes d'objectifs et de valeurs par notre société ».

Bien que l'ouvrage de Bowen ait constitué une véritable avancée en matière de recherches portant sur la responsabilité sociale, il fût certes l'objet d'une série de critiques.

En 1999, Carroll avançait que les principes incarnés dans cet ouvrage présentaient beaucoup de similarités avec de nombreux écrits de la pensée managériale répandue lors des années 1930 et 1940. Dans ce sens, Acquier et al (2005), ont affirmé que cet ouvrage illustre de nombreuses croyances jugées révolutionnaires durant cette période dans l'environnement outre-atlantique. De plus, en 1978, l'auteur lui-même a émis des critiques portant sur le caractère idéaliste et normatif de son propre ouvrage.

### **3. Le développement historique de la RSE**

En effet, la notion de RSE a connu une diffusion progressive en passant par de nombreuses phases où chacune retrace une approche particulière de ce concept.

#### **3.1. Les années 1950 : Avènement et début de la théorisation de la RSE contemporaine**

Nombreux sont les auteurs qui attribuent à Howard Bowen la paternité du concept moderne de la RSE suite à la publication en 1953 de son ouvrage séminal « Social Responsibilities of the Businessman » (Pasquero, 2013). Ce livre fondait les premières pierres de cette doctrine (Carroll, 1970, 1999 ; Wood, 1991).

Cette période fût marquée par d'autres publications comme le livre de Peter Drucker en « the practice of management » dans lequel l'auteur présume que les intérêts économiques de la firme convergent avec les enjeux sociaux.

D'une part, Drucker développe une approche qui vise à sensibiliser les dirigeants sur la nécessité de prendre en compte les conséquences de leurs pratiques. D'autre part, l'auteur rejette la logique

smithienne qui stipule que la recherche continue de la maximisation des profits mène au bien-être collectif. D'autres contributions, basées sur les apports de Bowen, sont venues pour enrichir les réflexions qui portent sur la notion de RSE. On cite, dans ce cadre-là, les travaux de plusieurs auteurs tels que Richard Eells (1956), Morrell Heald et de Benjamin M. Selekman.

### **3.2. Les années 1960 : Vers une vision structurée et formalisée de la RSE**

Les années soixante furent marquées par l'enrichissement de la littérature sur le concept de la RSE. Plusieurs auteurs ont conduit des travaux dans le but d'affiner leurs connaissances sur la signification exacte de cette notion. Davis (1960) considérait que « la RSE renvoie aux décisions et actions qui sont partiellement basées sur plus que des intérêts économiques ou techniques directes de l'entreprises ». L'auteur jugeait que les entreprises sont dans l'obligation d'inscrire leurs objectifs économiques en concordance avec les exigences de la société et conduiront ainsi à l'amélioration de l'intérêt général (Carroll, 1999).

En 1963, McGuire proposait une nouvelle définition considérant que « l'entreprise avait outre ses obligations légales et/ou économiques, des responsabilités envers la société, lesquelles vont au-delà de ces obligations » (Carroll et Shabana, 2010).

En 1963, McGuire proposait une nouvelle définition considérant que « l'entreprise avait outre ses obligations légales et/ou économiques, des responsabilités envers la société, lesquelles vont au-delà de ces obligations » (Carroll et chabana, 2010).

Une autre approche défendue par Davis et Blomstrom (1966) selon laquelle la RSE se réfère à « l'obligation des dirigeants de considérer les effets de leurs actions sur le système sociétal dans son ensemble. Ces dirigeants appliquent la RSE lorsqu'ils considèrent que les actions de la firme risquent d'affecter des intérêts des autres personnes.

« Ainsi, il doit regarder au delà des intérêts économiques et techniques de leurs firmes » (Cité par Zahm et Mouchet, 2012).

Dans son ouvrage qui s'intitule « Corporate Social Responsibilities », Clarence C. Walton (1967) a développé une nouvelle approche de la RSE selon laquelle les entreprises s'engagent de manière volontaire dans une démarche socialement responsable et qu'elles sont conscientes des coûts générés et des répercussions de leur engagement sociétal.

Par ailleurs, cette période s'est caractérisée également par d'importants chamboulements d'ordre social qui dénonçaient les pratiques abusives des grandes entreprises. Ces mouvements de contestations ont permis de mettre en place un certain nombre de réglementations. Carson (1962, cité par Acquier et Aggeri, 2008) dénonçait les dommages en raison de l'usage des pesticides.

Parallèlement, Nader (1965, cité par Acquier et Aggeri, 2008) accusait les constructeurs automobiles en raison de l'absence des normes sécuritaires dans la conception de leurs produits. Cette montée en puissance du mouvement des activistes s'est manifestée par la naissance des agences de protection des consommateurs tels que « Amnesty International » et « Greenpeace » ce qui a donc poussé les entreprises à remettre en question leurs pratiques d'affaires.

### **3.3. Les années 1970 : Construction de la RSE dans une logique managériale**

Au cours de ces années, un nombre considérable de travaux sur la RSE a enrichi la sphère académique. En 1970, Morrell Heald a publié un écrit intitulé « The Social Responsibilities of Business : Company and Community » qui se présente comme une sorte de synthèse des réflexions aussi bien théoriques que pratiques ayant porté sur la RSE durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (Cité par Carroll, 1999).

Heald développa particulièrement un rappel des programmes visant la collectivité ainsi que les stratégies et les considérations socialement responsables des managers des entreprises de l'époque. En 1971, la plus grande société savante en management (Academy of Management) a créé une section spéciale intitulée « Social Issues in Management ». Cette année fut également marquée par l'apparition de l'ouvrage « Business in Contemporary Society : Framework and Issues », de son auteur Harold Johnson qui a été le premier à présenter ce qu'il a appelé « compromis conventionnel ». Cette désignation concerne toute entreprise dont l'objectif est de concilier les intérêts des différentes parties prenantes.

En 1971, une contribution phare a été soulevée par le Committee for Economic Development (CED) à travers sa célèbre publication « Social Responsibilities of Business Corporation ».

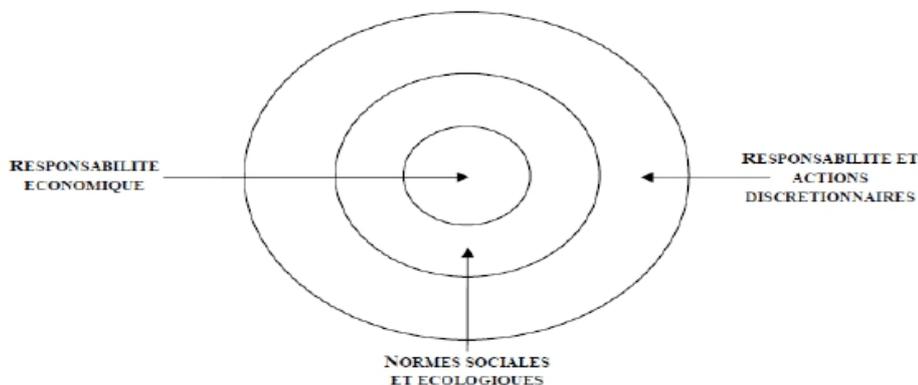
Le CED considérait que le contrat social entre l'entreprise et la société civile évoluait d'une manière considérable et impressionnante : l'entreprise se doit d'assumer des responsabilités plus larges envers la société qu'auparavant et de dispenser plus de valeurs humaines.

L'entreprise a pour mission de contribuer davantage à l'amélioration de la qualité de vie des américains que de leur fournir simplement des quantités en biens et services. Dans la mesure où l'entreprise existe pour servir la société, son futur dépendra de la qualité de sa réponse aux éventuels besoins de la société.

Dans le cadre d'une enquête menée auprès de l'opinion publique en 1970 par Opinion Research Corporation, les deux tiers des répondants estiment que l'entreprise a une obligation morale qui consiste à subventionner les grandes institutions afin d'instaurer le progrès social même si ça sera

au détriment de sa rentabilité. Le CED a développé ainsi un modèle triple concentrique pour une définition de la RSE (figure n°1) :

**Figure N°1 : Le modèle triple concentrique de la responsabilité sociale des entreprises**



**Source : Tirée du CED (1971)**

- ❖ Le cercle intérieur englobe les principales responsabilités pour une meilleure réalisation de la fonction économique tels que la production, l'emploi et la croissance économique.
- ❖ Le cercle intermédiaire envisage la responsabilité de la fonction économique avec une prise de conscience des changements des valeurs et des priorités sociales, telles que le respect de la protection de l'environnement, le recrutement et la gestion des relations avec les employés) et la réponse aux attentes des clients en matière d'information et de traitement équitable ainsi que la protection contre l'injustice.
- ❖ Le cercle extérieur décrit de nouvelles formes de responsabilités que l'entreprise doit assumer en s'engageant davantage dans l'amélioration de son environnement social à savoir la lutte contre la pauvreté et les bidonvilles.

Selon Keith Davis (1973), la RSE fait référence à une considération par l'entreprise des questions qui vont au-delà des impératifs d'ordre économique, politique et légal. L'entreprise se doit, dans le cadre de son processus décisionnel, de mesurer les conséquences de ses décisions sur le dispositif social externe de manière à attribuer aussi bien les avantages sociaux que les bénéfices économiques qu'elle cherche à atteindre. Davis estimait donc que la responsabilité sociale commence là où la loi s'arrête.

En 1975, S. Prakash Sethi développa une nouvelle approche en présentant les dimensions de la performance sociale des entreprises. Il a suggéré un modèle qui établit une distinction de l'obligation sociale (minimum requis par la loi) et de la responsabilité sociale (l'adéquation

avec les attentes sociétales) de la proactivité sociale, qui permet à l'organisation d'anticiper sur les demandes sociales (Cité par Anne Barraquier (2014).

Cette période fût marquée par l'apparition d'une nouvelle préoccupation pour l'entreprise, qui va au-delà de l'éthique et la morale des managers, mais qui concerne plutôt les modes de réponse aux exigences de la société. Dès lors, le concept de réceptivité sociale des entreprises développée par Rose-Ackerman (1975) fit son immersion dans le monde académique dans la perspective de remédier aux insuffisances pratiques de la RSE. Cette vague de réceptivité sociétale a permis de relancer le débat autour de la RSE en l'orientant davantage vers une approche managériale qui privilégie le processus de réponse (Boussoura, 2012).<sup>3</sup>

En 1979, Carroll a élaboré un modèle de performance sociale de l'entreprise en quatre parties et dont les composantes concernent aussi bien les attentes capitalistes que sociales.

#### **3.4. Les années 1980 : Développement des concepts intégrateurs de la RSE**

Cette phase caractérise la migration des travaux se focalisant sur des essais de définition de la RSE vers des recherches portant sur le développement des thèmes alternatifs, il s'agit des concepts intégrateurs tels que la performance sociétale de l'entreprise, la réceptivité, la citoyenneté d'entreprise, l'éthique des affaires et la théorie des parties prenantes. Cette période qui s'étend sur les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, correspond à une phase de développement des thèmes alternatifs (les années 80 : « The 1980s : Fewer Definitions, and Alternative Themes » et les années 90 « The 1990s : CSE Further Yields to Alternative Themes ») (Cité par Carroll, 1979). Tout d'abord, en 1980, Jones a défini la RSE comme l'obligation des entreprises vis-à-vis des parties prenantes autres que les actionnaires et au delà de ce qui est prescrit par la loi.

Cette définition fait ressortir deux principaux constats : le premier constat est que cette obligation doit être volontaire et que tout comportement influencé par les contraintes de la loi ou de tout contrat syndical est considéré comme étant involontaire.

Le second constat est que l'obligation est plus large et va au-delà de l'obligation classique des actionnaires mais elle concerne aussi les clients, les employés, les fournisseurs et les autres parties prenantes.

---

<sup>3</sup> Les apports d'Ackerman (1975) et d'Ackerman et Bauer (1976) ont contribué au développement d'outils et d'instruments qui ont permis à la firme de maîtriser son environnement et de former une réponse appropriée (Cité par Boussoura, 2012).

Au cours de la même année, une nouvelle organisation internationale, la Society for Business Ethics (SBE), a vu le jour et a regroupé des chercheurs oeuvrant dans le domaine de l'éthique des affaires.

Frank Tuzzolino et Barry Armandi (1981) vont se baser sur la théorie des besoins du psychologue Abraham Maslow (1954) et sur la définition avancée par Carroll (1979) à la définition de la notion de RSE afin de développer un modèle des besoins hiérarchiques organisationnels dont le but n'est pas de définir la RSE mais d'expliquer que les organisations, à l'instar des individus, ont des besoins qu'elles cherchent à satisfaire (Carroll, 1979).

Dalton et Cosier (1982) ont conduit un travail similaire en élaborant un modèle représentant une matrice 2 x 2. Cette matrice donne lieu à la représentation de la RSE selon quatre facettes dont chacune se place au niveau de l'un des quadrants à savoir : légal, illégal, responsable et irresponsable. Cette date a connu également le lancement de la revue empirique « Journal Of Business Ethics ».

En 1983, Strand ambitionne d'appliquer l'analyse systémique aux notions de responsabilité et de réceptivité et de les intégrer dans un système global.

La période des années quatre-vingt a été marquée également par l'émergence de la théorie des parties prenantes qui a été introduite par Freeman (1984) dans son célèbre ouvrage « Strategic Management : A Stakeholder Approach ». L'auteur a développé la « roue de vélo », dans laquelle il inclut tous les acteurs qui peuvent influencer l'entreprise ainsi que ceux qui ne sont pas influencés directement par les activités de celle-ci, mais qui peuvent en ressentir les effets de manière indirecte (Mullenbach-Servayre, 2007). Cette théorie trouve ainsi des applications pratiques commodes avec l'identification des acteurs constituant l'environnement économique et social de la firme (Capron, 2003).

Wartick et Cochran (1985) ont repris l'idée des trois catégories de Carroll (responsabilité sociale, réponse sociale et enjeux sociaux) et de Strand (1983) et ont proposé d'en faire des principes de gestion, des processus de gestion et des politiques de gestion.

De son côté, Epstein (1987) a considéré que la RSE est la résultante des décisions organisationnelles portant sur des questions bien déterminées qui présentent plus d'avantages que d'inconvénients sur les différentes parties prenantes de l'entreprise .

### 3.5. Les années 1990 : Vers la modélisation de la RSE

En 1991, une nouvelle société savante autonome « l'International Association for Business and Society (IABS) est créée et dont les travaux sont consacrés au thème des relations entre entreprise et société.

En outre, cette période s'est caractérisée par l'abondance des travaux portant sur le développement des modèles théoriques. En 1991, Wood reprend la conception de la performance sociale de l'entreprise (PSE) formulée par Carroll (1979) pour construire son modèle de responsabilité sociale sur trois dimensions et qu'elle decline sur 3 dimensions : le principes de la responsabilité sociale des entreprises, le principe de la réactivité sociale des entreprises et les résultats du comportement des entreprises.

Swanson (1995) a proposé de rapprocher entre le modèle de PSE et la modélisation de la prise de décision. D'après Swanson (1995), la PSE est assimilée à un processus de prise de décision social et éthique. Sa version réorientée du modèle de Wood (1991) confère un intérêt particulier à la culture organisationnelle qui va influencer la prise en considération des valeurs lors des orientations employés et des managers et par la suite dans les processus de sensibilité sociale (Gond, 2003).

De son côté Clarkson (1995) a mobilisé le cadre de la théorie des parties prenantes pour concevoir son modèle de la PSE et la définit comme la capacité à gérer et à satisfaire les stakeholders (Gond, 2003).

D'autres auteurs ont porté un intérêt particulier à l'examen de l'impact de la PSE sur d'autres construits. Il s'agit des travaux de Johnson et Greening (1999) qui se sont intéressés à l'examen du lien entre la PSE et les investisseurs institutionnels. Parallèlement, les travaux de Roman et al. (1999) se sont intéressés à l'étude de la relation entre la PSE et la PFE et qui ont majoritairement indiqué une corrélation de nature positive.

Toutefois, Acquier et Aggeri (2008) affirment que le développement approfondi de ces modèles de PSE représente davantage un effort fédérateur et de mise en cohérence d'approches hétérogènes. Plus précisément, la PSE censé être le fondement des modèles (à travers le développement d'une approche de performance incluant des critères sociétaux), est certes négligée de l'étude (Boussoura, 2012).

Par ailleurs, cette phase s'est distinguée également par une prolifération du rythme des recherches et par l'abondance des définitions et des conceptualisations du concept. Boussoura (2012) énumère

à ce propos, les travaux de Donaldson et Preston (1995) et Jones et Wicks (1999) sur la distinction entre les approches normative, descriptive et instrumentale de la SHT, ainsi que les travaux de Mitchell et al. (1997) et de Agle et al. (1999) sur la problématique d'identification des SH.

### **3.6. Les années 2000 : Vers une approche plus démocratique et internationale de la RSE**

Longtemps considéré comme une curiosité américaine (Pasquero, 2013), le concept de RSE est devenu une politique officielle affectant 15 pays et 370 millions d'habitants.

La diffusion du concept de la RSE en dehors des États-Unis s'explique par la propagation du capitalisme de marché à travers le monde (Pasquero, 2002 ; 2004).

En s'internationalisant, la notion de RSE s'est penchée vers les enjeux planétaires. Le poids des grandes organisations (ONU, OIT) ou des grands groupes de pression internationaux ont fait que certaines dimensions telles que le travail des enfants, les droits humains, la qualité des relations de travail...etc. sont considérées comme étant partie intégrante dans l'environnement de la RSE.

De surcroît, de nouvelles pratiques hybrides (commerce équitable, investissement responsable, financement collaboratif) mobilisant conjointement valeurs et marché sont venues concurrencer les vieilles pratiques où la RSE apparaissait comme étant une pratique volontaire souvent peu différente des relations publiques.

En effet, si la RSE se mondialise c'est qu'elle est portée par trois facteurs amplificateurs dont l'action est aussi durable qu'universelle (Pasquero, 2002, 2004) :

- Le premier facteur amplificateur se réfère à une certaine poussée libertaire qui apparaît aussi bien par un retrait de l'État en tant qu'institution de réglementation du marché et d'une autorégulation par celui-ci, que par l'accroissement de l'initiative individuelle et du libre arbitre en tant que système de valeurs (Davis et Blomstrom, 1966).

Le second facteur amplificateur incarne la poussée technologique, dont le rythme s'accélère mais dont les bénéfices s'accompagnent de plus en plus de défis sociétaux que ce soit dans le domaine environnemental, éthique ou politique. Cette nouvelle tendance génère de nouveaux questionnements éthiques qui entrent mal dans les catégories traditionnelles (Beck, 1986).

Enfin, le troisième facteur amplificateur réside dans la mondialisation qui a généré des problèmes qui dépassent les frontières des pays et dont la solution incombe aux différents acteurs majeurs, parmi lesquels les entreprises assument la responsabilité des conséquences de leurs actions.

Sous un autre angle, certains auteurs inscrivent les années deux mille dans une phase de marchandisation et de marginalisation du sens premier de la RSE (Acquier et Gond, 2006 ; Acquier et Aggeri, 2008). Dans ce sens, la RSE est considérée comme un marché privilégié pour les agences de notation, les consultants et les investisseurs où se sont multipliées de nombreuses activités lucratives liées à la RSE telle que la notation sociétale et environnementale (Acquier et Aggeri, 2008). Certains auteurs qualifient donc la RSE comme étant un secteur d'activité (The Economist, 2005, cité par Acquier et Gond, 2006) ou un « marché de la vertu » (Vogel, 2005).

## Conclusion

Cette étude a permis de présenter le concept de RSE sous toutes ses formes, partant de la genèse et l'historique du mouvement aux fondements théoriques de la RSE et à démontrer qu'il s'agit d'une préoccupation managériale qui ne date pas d'hier.

En effet, nos sociétés sont marquées, depuis quelques années, par une prise de conscience vertigineuse d'importants risques environnementaux et sociaux. Tous les acteurs s'interrogent sur les évolutions nécessaires de leurs pratiques et nombreuses sont les institutions à reconnaître à la RSE son importance et la nécessité de la considérer comme une composante majeure de leurs stratégies.

Comme nous avons pu le constater, la RSE est un concept très subjectif, elle est perçue de différentes façons, selon l'idéologie et le courant de pensée.

Selon certains auteurs, elle comporte trois dimensions : psychologique, écologique et financière (Chanlat J.-F. cité par Bournois F. et Bourion C., 2008).

En définitive, nous pouvons dire que bien que la recherche dans le champ de la RSE soit complexe et qu'il faut souvent y distinguer la théorie de l'idéologie, d'un côté, puis la théorie de la pratique, de l'autre, ce sujet fût très à la mode dans les pays développés à la fin du siècle dernier et continue à intéresser les chercheurs puisqu'il s'est étendu de l'environnement proche de l'entreprise à l'environnement au sens large du globe terrestre pour toucher l'univers toute entier.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ackerman R. (1975), « *The Social Challenge to Business* », Cambridge, Massachusetts and London, England, Harvard University Press, 1975.
- Ackerman R.W et Bauer R.A. (1976), « *Corporate social responsiveness: The modern dilemma* », Reston Publishing Company.
- Acquier A et Aggeri F. (2008), « *Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE* », *Revue française de gestion*, vol.34, n°180, p.131-157.
- Acquier A., Gond J.P. (2006), « *Les enjeux théoriques de la marchandisation de la responsabilité sociale de l'entreprise* », *Gestion*, p. 83-91.
- Acquier A. et Gond J-P. (2005), « *Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise. (Re) Lecture et analyse d'un ouvrage fondateur: Social responsibilities of the businessman d'Howard Bowen (1953)* », *XIVème Conférence internationale de management stratégique*, Pays de la Loire, Angers.
- Acquier A. et Gond J-P. (2005), « *Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion* », *cahier de recherche n°166*.
- Acquier, A., Gond J-P. et Pasquero J. (2011), « *Rediscovering Howard R. Bowen's Legacy :The Unachieved Agenda and Continuing Relevance of Social Responsibilities of the Businessman* », *Business & Society*, 50 (4), pp. 607-646.
- Agle B.R., Mitchell R.K. et Sonnenfeld JA. (1999), « *Who matters to CEOs? An investigation of stakeholder attributes and salience, corporate performance, and CEO Values* », *Academy of Management Journal*, Vol. 42, p. 507-525.
- Baba, S., Moustaquim, R. & Bégin, É. (2016), « *Responsabilité sociale des entreprises : un regard historique à travers les classiques en management stratégique* ». *Vertigo*, 16(2).
- Ballet J. et Françoise De Bry F. (2001), « *L'entreprise et l'éthique* », *Coll. Points*, éd. du Seuil, p. 431.
- Barraquier A., (2014), « *Le rôle de la responsabilité sociale dans la connaissance organisationnelle : approche conceptuelle* », *Management international*, 19(1), 130–140».
- Beck, U. (2001 [1986]). « *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité* », Paris, Flammarion.
- Berle, Adolf A. Jr. et G.C. Means (1932). «*The Modern Corporation and Private Property*», New York, Macmillan.
- Bournois, F. & Bourion, C. (2008), «*Repenser la RSE : tardive, la démarche de la doctrine est massive, tandis que précoce, la pratique managériale s'est avérée confidentielle: Enquête sur Internet* », *Revue internationale de psychosociologie*, XIV, 7-25.»
- Boussoura, E. (2012), « *Dimension institutionnelle et finalités de la performance sociétale de l'entreprise en Tunisie* », *Thèse de Doctorat en sciences de gestion présentée et soutenue publiquement le 30 Novembre 2012, Université de Bourgogne*
- Bowen, H. R. (1953), «*Social Responsibility of the Businessman* ». New York, Harper and Row.



- Capron M. (2003), « L'économie éthique privée : La responsabilité des entreprises à l'épreuve de l'humanisation de la mondialisation », *Economie Ethique*, n°7.
- Carroll, A.B. (1999), « Corporate Social Responsibility: Evolution of a Definitional Construct ». *Business & Society*, vol. 38, n°3, p. 268-295.
- Carroll, A.B. (1979), « A three-dimensional conceptual model of corporate social performance ». *Academy of Management Review*, 4, 497-505.
- Carroll A.B. et Shabana K.M. (2010), « The Business Case for Corporate Social Responsibility: A Review of Concepts, Research and Practice », *International Journal of Management Reviews*, vol. 12, n°1, p. 85-105.
- Gagné-Colombo, R. (2013), « La responsabilité sociale des entreprises : quel rôle pour l'État ? : revue systématique traitant des politiques publiques de RSE » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en sciences de la gestion.
- Dalton D. R. et Cosier A. (1982), « The Four Faces of Social Responsibility », *Business Horizons*, vol. 25, issue 3, 19-27.
- Davis K. (1973), «The Case for and Against Business Assumption of Social Responsibilities», *Academy of Management journal*, vol. 16, n°2, p. 312-322.
- Davis K. (1960), «Can business afford to ignore social responsibilities? *California Management Review*, 2(3): 70-76.
- Davis, K. et Blomstrom, R.L. (1975), «Environment and Re-sponsibility», *Business and Society*, 3rd Edition, McGraw Hill, New York.
- Davis, K. et Blomstrom R.L. (1966), « Business and its Environment », New York, Harper & Row.
- Donaldson T. et Preston L.E. (1995), « The stakeholder theory of the corporation: Concepts, evidence and implications », *Academy of management Review*, p. 65-91.
- Dubrion, B. (2010). *Gestion des ressources humaines et responsabilité sociale des entreprises : éclairer des évolutions nouvelles à la lumière de questionnements anciens. Management & Avenir*, 39, 31-51.
- Eells, R. (1956), «Corporate giving in a free society”, New York.
- Epstein, E.M. (2002). « Religion and business – The critical role of religious traditions in management education », *Journal of Business Ethics* vol. 38, n° 1-2, p. 91-96.
- Epstein, E.M. (1987), «The corporate social policy process: Beyond Business Ethics corporate social responsibility and corporate social responsiveness», *California Management Review*, Volume 29, Numéro 3, pp.99-114.
- Freeman, R., (1984), « Strategic Management: A stakeholder Approach », Pitman, Londres.
- Friedman, M. (1970), «The social responsibility of business is to increase its profits», *New York Times Magazine*, 13 septembre, p. 122-126.
- Friedman, M. (1962), «Capitalism and Freedom», Chicago University Press.
- Gond, J., Acquier, A. et Igalens, J. (2012), « La RSE : la responsabilité sociale de l'entreprise: Les sources religieuses de la responsabilité sociale de l'entreprise ». Dans : Dominique Reynié éd., *Innovation politique 2012* (pp. 617-643), Paris cedex.

- Gond, J.-P. et J. Igalens, 2008, « *La responsabilité sociale de l'entreprise* », Puf.
- Gond, J.-P. (2006). « *Contribution à l'étude du concept de performance sociale de l'entreprise: fondements théoriques, construction sociale, impact financier* », Thèse de doctorat de l'université en sciences de gestion, Université de Toulouse I, LIHRE.
- Gond, J.-P., (2003), « *Performance sociétale de l'entreprise & apprentissage organisationnel: vers un modèle d'apprentissage sociétal de l'entreprise?* », 12ème conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique, les Côtes de Carthage-3, 4,5 et 6 juin.
- Heald, M. (1970), « *The social responsibilities of business: Company and community*», 1900-1960, Cleveland, OH: Case Western Reserve University Press.
- Heald, M. (1957), « *Management's responsibility to society: The growth of an idea* ».
- Jones T. M. (1980), « *Corporate Social Responsibility Revisited, Redefined*», *California Management Review*, XXII (2).
- Jones T.M.et Wicks A. (1999), « *Convergent Stakeholder Theory*», *Academy of Management Review*, 24, 206-221.
- Johnson H.L. (1971), « *Business in contemporary society: Framework and issues* », Belmont, CA: Wadsworth.
- Johnson R.A.et Greening D.W. (1999), « *The effects of corporate governance and institutional ownership types on corporate social performance*», *Academy of Management Journal*, n°42, p. 564-567.
- Marens R. (2006), « *Recovering the past: reviving the legacy of the early scholars of corporate social responsibility* », *Journal of Management History*, vol. 14, n°1, p. 55-72.
- Mitchell R.K., Agle B.R. et Wood D.J. (1997), « *Toward a Theory of Stakeholder Identification and Salience: Defining the principle of who and what really counts*», *Academy of Management Review*, vol. 22, n°4, p. 853-886.
- Mullenbach-Servayre Astrid (2007). *L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises*. *La Revue des Sciences de Gestion*, 2007, n° 223, pp 109-120.
- Nageon de Boer S. (2008), « *Responsabilité sociale : un nouvel enjeu pour les multinationales ?* », mémoire de fin d'études, Institut d'études politiques, Université Paul Cezanne- Aix-Marseille III sous la direction de Giran-Samat, p.16.
- Pasquero, J. (2013), « *La responsabilité sociale de l'entreprise : trajectoire d'une idée* », dans Corinne Gendron éd., *Repenser la responsabilité de l'entreprise : L'école de Montréal* (pp. 47-62). Paris : Armand Colin.
- Pasquero, J., 2008, *Entreprise, développement durable et théorie des parties prenantes : esquisse d'un arrimage socio-constructionniste*, *Management international*, 12(2), pp. 27-48.
- Pasquero, J. 2007. « *Éthique, responsabilité sociale et gouvernance : démêler l'écheveau* », *Gestion (dossier spécial « Éthique des affaires »*, sous la direction de Thierry Pauchant et Diane Girard), 32 (1), pp. 112-117
- Pasquero, J. (2005). « *La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion: un regard historique dans Turcotte M.-F. B. et Salmon A (dir.). Responsabilité*

*sociale et environnementale de l'entreprise. Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Presses de l'Université du Québec, p. 80-112.*

- Pasquero, J. (2004a), « Responsabilités sociales de l'entreprise : Les approches nord-américaines », dans Jacques Igaesn (dir.), *Tous responsables*, Paris, Editions d'Organisation, p. 257-272.
- Pasquero, J. (2004b), « De l'éthique du marché à l'éthique de la responsabilité : les nouvelles formes de responsabilité sociale de l'entreprise » dans Diane-Gabrielle Tremblay et David Rolland (dir.), *Responsabilité sociale d'entreprise et finance responsable : quels enjeux ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 35-62.
- Pasquero, J. (2002), « Les défis de la gestion responsable », dans Michel Kalika (dir.), *Les défis du management*, Paris, Liaisons, coll. «Entreprises et carrières », p. 31-48.
- Pasquero, J. (1997), « Business ethics and national identity in Quebec –Distinctiveness and directions», *Journal of Business Ethics*, vol. 16, n° 6, p. 621-633.
- Roman R. M., Hayibor S. et Agle B. R. (1999), « The relationship between social and financial performance : Repainting a portrait», *Business & Society*, Vol. 38, p. 109-125.
- Selekman B. (1959), « A moral philosophy for business », New York: McGraw-Hill.
- Sethi S.P. (1975), «Dimensions of corporate social performance: an analytical framework», *California Management Journal*, vol. 17 n°3, p. 58-64.
- Strand R. (1983), «A systems paradigm of organizational adaptations to the social environment», *Academy of Management Review*, 8, 90-96.
- Swanson D.L. (1995), « Adressing a theoretical problem by reorienting the corporate social performance model», *Academy of Management Review*, vol.20, n°1, p. 43-64.
- Tuzzolino F.et Armandi B. R. (1981), «A need-hierarchy framework for assessing corporate social responsibility », *Academy of Management Review*, 6, 21-28.
- Vogel D. (2005), « The Market for Virtue. The Brookings Institution».
- Walton C. C. (1967), «Corporate social responsibilities», Belmont, CA: Wadsworth.
- Wartick S.L. et Cochran P.L. (1985), « The Evolution of the Corporate Social Performance Model », *Academy of Management Review*, vol. 10, n°4.
- Wood, D., (1991), « Corporate Social Performance Revisited», *Academy of Management Review*, 16 (4), 691-718.
- Zahm F. et Mouchet C. (2012), «De la Responsabilité Sociétale d'une exploitation agricole à la mesure de sa Performance Globale : revue de la littérature et application avec la méthode IDEA», *Revue Economie et Institutions*, N°18-19, p. 85-119.
- Zenisek T.J. (1979), «Corporate social responsibility: A conceptualization based on organizational literature », *Academy of Management Review*, 4(3): 359-368.